

**Réunion du Bureau de la CLE**  
**7 avril 2021 - 14h30**  
**(En visio-conférence)**

**Compte-rendu de la réunion**

**Etaient présents : (14/16)**

**1<sup>er</sup> collègue (7/8)** : Laurent BERTHO, Loudéac Communauté Bretagne Centre ; Mickael DABET, maire délégué de St Guen (Guerlédan) ; François-Denis MOUHAOU, Pontivy Communauté ; Armelle NICOLAS, Syndicat Mixte Blavet Scorff Ellé Isole Laïta ; Soizic PERRAULT, Conseil Départemental 56 ; Antoine PICHON, maire de Quistinic et Président de la CLE ; Benoît ROLLAND, syndicat de la vallée du Blavet.

**2<sup>ème</sup> collègue (4/4)** : Martine AUFFRET, Eau et Rivières de Bretagne ; Florian BOUCARD, EDF ; Bruno d'HAUTEFEUILLE, Chambre d'Agriculture 56 ; Christian LE CLEVE, FDPPMA 56.

**3<sup>ème</sup> collègue (3/4)** : Marie-Claude NIHOUL, AELB ; Frédérique ROGER BHUYS, MISE 56 ; Guy MILOUX, OFB.

**Etaient excusés**

**1<sup>er</sup> collègue (1)** : Elisabeth JOUPEAUX-PEDRONO, Région Bretagne ;

**3<sup>ème</sup> collègue (1)** : Bruno LE BRETON, MISE 22 ;

**Pouvoirs :**

**1<sup>er</sup> collègue (1)** : Elisabeth JOUPEAUX-PEDRONO à Armelle NICOLAS.

**2<sup>ème</sup> collègue (0)** : /

**3<sup>ème</sup> collègue (0)** : /.

**Assistaient également à la réunion** : Marie CLEMENT, services du syndicat de la vallée du Blavet ; Annie LE LURON et Ronan CAIGNEC, services du syndicat mixte Blavet Scorff Ellé Isole Laïta.

En regrettant de ne pouvoir recevoir les membres du Bureau en présentiel, Antoine PICHON souhaite la bienvenue aux personnes présentes en visio-conférence, en remerciant l'Agence de l'eau de la mise à disposition de l'application Zoom, procède à l'appel et indique le pouvoir reçu. Il rappelle les points à l'ordre du jour de la réunion, et propose de passer au 1<sup>er</sup> point, le programme d'actions 2021 de la CLE.

**1. Validation du programme d'actions 2021 de la CLE du SAGE Blavet**

Après la présentation des grandes lignes du programme d'actions, s'en suit une discussion dont les principales observations sont les suivantes :

- Concernant le site Internet, il est regretté qu'il ne soit pas prévu la réalisation d'un seul site pour les 3 SAGE portés par le syndicat, et proposé que ce travail puisse se réaliser en 2022, avec un appel d'offre pour une refonte des sites existants.
- Concernant le financement des actions par l'Agence de l'eau, il est expliqué que la priorité est bien les masses d'eau dégradées et que le financement en faveur de la biodiversité ne se fait aujourd'hui que par le biais des appels à projets « espèces emblématiques ».

- Concernant l'examen des dossiers IOTA et ICPE : S'il existe un consensus sur le fait que les dossiers IOTA « loi sur l'eau » soumis à autorisation doivent faire l'objet d'un avis systématique de la Cle, il existe des divergences de points de vue pour les dossiers ICPE. Ainsi, certains estiment qu'il n'appartient pas à la CLE d'examiner ces dossiers étudiés de façon approfondie par les services de la DREAL, que les services risquent, à terme d'être débordés par leur nombre, et qu'il convient d'être vigilant sur la plus-value apportée. D'autres pensent qu'il importe de se laisser la possibilité d'en examiner certains, notamment ceux qui risquent d'avoir des incidences importantes pour l'eau et la qualité des milieux aquatiques, ou qui entraînent également une rubrique ICPE, sans que cela apparaisse de prime abord.

Un consensus est trouvé : il est demandé aux services de proposer des critères objectifs de décision qui permettront de déterminer l'examen ou non d'un dossier ICPE (liens avec les dispositions du SAGE, demande de membres de plusieurs collèges de la CLE, ...).

Le programme d'actions 2021 de la CLE est validé à l'unanimité des membres présents.

## 2. Avis de la CLE concernant la mise à 2X2 voies de la RD 769 au droit de Caudan

A la suite de la présentation dans les grandes lignes du dossier, deux points principaux font l'objet de remarques :

- Les aspects très techniques du dossier, notamment les impacts produits et les mesures compensatoires mises en œuvre, et les points de vue des experts et techniciens qui peuvent parfois diverger,
- La nécessité d'un travail collaboratif entre les différents services afin de parvenir à une amélioration des pratiques et une position commune ou à défaut, un compromis.

Le Bureau de la CLE émet, à la majorité des voix (2 abstentions et un avis favorable), un **avis favorable avec une recommandation**, la demande forte de continuer le travail de concertation et en y associant l'OFB, pour permettre de garantir un dimensionnement suffisant des mesures compensatoires relatives aux cours d'eau. Pour ce faire, il est demandé que l'arrêté préfectoral qui autorisera le projet comprenne un article visant à la mise en place d'un groupe de travail.

Ce dossier illustrant plus généralement la difficulté méthodologique pour le dimensionnement des mesures compensatoires sur les cours d'eau, il est par ailleurs validé qu'un courrier soit adressé à l'OFB au nom de la CLE pour souligner ce manque et la nécessité d'engager un travail pour proposer un cadre opérationnel, précis et partagé sur le sujet (guide méthodologique).

## 3. Avis de la CLE concernant l'extension de la carrière de Bodery à Canihuel

Après un nouveau débat sur l'opportunité de l'examen des dossiers ICPE, deux « points » principaux font l'objet d'échanges à la suite de la présentation du dossier.

- Les MES (matières en suspension) : Il est souligné l'importance que le carrier mette en place des mesures (aspersion des véhicules à la sortie) permettant de diminuer les MES présentes sur les camions,
- Le rabattement des nappes et leur impact possible sur les zones humides : Certains estiment qu'il convient que l'interrogation sur un possible rabattement de nappes soit levée. En effet, en Bretagne, compte tenu de la géologie, il n'existe pas de grande nappe mais tout un maillage de petites réserves naturelles, et un projet de carrière peut avoir une incidence notable sur ces nappes et donc sur les zones humides et usages qui peuvent leur être liés (puits et forages). Pour d'autres, il est inapproprié de parler de « nappes », car dans le massif armoricain, il n'y a pas de profondeur de terre, et il s'agit donc d'eau d'infiltration.

Compte tenu des discussions, il est proposé d'émettre un avis en y assortissant des réserves et recommandations.

Le Bureau de la CLE émet, à la majorité des voix (2 abstentions, 2 avis favorables, et 2 avis avec uniquement des recommandations), **un avis favorable sous réserve** que le maître d'ouvrage démontre l'absence d'impact du projet sur les zones humides, cours d'eau, puits et forages voisins du fait du rabattement potentiel de la nappe.

**Il assorti également son avis des recommandations suivantes :**

- L'amélioration de l'état initial sur l'impact de la carrière sur les MES dans le réseau hydrographique et, le cas échéant, mise en œuvre de solutions pour réduire cet impact
- La vérification de la nécessité de prévoir ou non une continuité hydraulique pour le franchissement du vallon pour l'accès à la zone de stockage.
- La réalisation d'une recherche de présence de la mulette perlière sur le Sulon, en amont et aval du pont cadre qui va être posé comme y incite la disposition 3.2.33 du PAGD du Sage Blavet
- L'engagement du maître d'ouvrage pour étudier la possibilité de restauration du lit de deux ruisseaux lors de la phase de remise en état de la carrière.

Il est par ailleurs demandé que le SMBSEIL soit informé des résultats des mesures mises en œuvre.

#### **4. Avis sur le projet d'extension du parc d'activités de Kéranna-Kérabuse, (Moréac)**

Une présentation très synthétique du projet est réalisée.

La discussion porte ensuite sur deux principaux sujets : 1) L'enjeu « inondation » de Locminé : ses causes, ses effets et les secteurs géographiques concernés, et 2) Les solutions à privilégier pour diminuer l'impact d'un projet sur l'enjeu inondation.

A la suite de cette discussion, il est proposé de revoir l'avis du Bureau de la CLE, qui devient :

Le Bureau de la CLE émet, à la majorité des voix (1 abstention) un **avis favorable assorti de trois recommandations :**

- Limiter autant que possible l'imperméabilisation
- Favoriser au maximum l'infiltration (noues drainantes)
- Prévoir un dimensionnement des ouvrages de gestion des eaux pluviales sur la base d'un événement d'occurrence trentennale\*.

\* : Il est demandé de disposer d'éléments techniques permettant de différencier un ouvrage de gestion décennal ou trentennal

#### **5. Les groupes de travail**

Antoine PICHON fait part de la création des groupes de travail ci-après, ainsi que de la désignation de leur présidence :

- Groupe de Travail Milieux aquatiques sous la présidence de Mickael DABET
- Groupe de travail qualité de l'eau et zone estuarienne, sous la présidence de Armelle NICOLAS. A noter que ce groupe de travail sera également en lien avec la CLE du SAGE Scorff.
- Groupe de travail Inondations sous la présidence de François-Denis MOUHAOU
- Groupe de travail Gestion quantitative et partage de la ressource, sous sa présidence.

Il demande ensuite aux services du SAGE de bien vouloir informer tous les membres de la CLE de la création de ces groupes de travail, et de rechercher leur inscription à l'un ou plusieurs de ces groupes.

#### **6. Questions diverses**

Antoine PICHON informe les participants que la CLE doit donner son avis sur le projet de SDAGE pour fin juin dernier délai.

Une réunion du **Bureau de la CLE** sur le sujet aura lieu le **10 juin à 14h en mairie de Quistinic** (mesures sanitaires le permettant). **La réunion de la CLE se déroulera, elle, le 23 juin à 10h (lieu non encore déterminé).**

Aucune autre question diverse n'étant soulevée, Antoine PICHON remercie les personnes pour leur participation, regrettant à nouveau l'absence de présentiel, et lève la séance.

